



Décentralisation

Départements-régions : simplifier et coordonner

Dans un entretien accordé au mensuel *Maires de France* (novembre 2008), Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, ne tranche pas vraiment dans le débat, récemment relancé, sur les départements et les régions. Selon la ministre, les deux collectivités ont leur légitimité propre : le département « *comme un élément de proximité et de solidarité* » ; la région correspondant « *à une rationalité dès qu'on parle d'aménagement du territoire et de grands investissements* ». Néanmoins, un

« *travail de simplification et de coordination est indispensable* », juge-t-elle.

Concernant le statut des élus locaux, Michèle Alliot-Marie a évoqué des améliorations, « *par exemple pour la fin de mandat* ». Par ailleurs, elle se dit favorable à ce « *que la présidence d'un EPCI soit prise en compte dans les cumuls* » de mandats.

Source : *Maire info* du 5 novembre 2008.

Parité

Communes de 3 500 habitants et plus : et si un adjoint est à remplacer...

Une loi du 31 janvier 2007 a établi la parité entre les sexes lors de la désignation des adjoints aux maires des communes de 3 500 habitants ou plus. Mais le législateur ne peut pas penser à tout...

La règle initiale de parité n'est pas intangible le mandat durant, en l'occurrence en cas de

remplacement d'un adjoint. Le cas échéant, la loi ne prévoit pas l'obligation de pourvoir un siège d'adjoint devenu vacant par un nouvel adjoint du même sexe ⁽¹⁾.

Une vingtaine de députés ont déposé une proposition de loi pour corriger cette anomalie.

⁽¹⁾ - Par contre, si plusieurs adjoints sont à remplacer, la ou les listes devront appliquer le principe de parité...

A vos agendas

Le 21 novembre, à Laval : rencontre avec Jean-Claude Leroy

Jean-Claude Leroy vient de sortir *Le temps pour Laure* aux éditions Cénomane. Il est Mayennais et... adhérent au CEAS. Il sera à la librairie M'Lire, 3 rue de la Paix, à Laval, le vendredi 21 novembre, à 18h.

Le 28 novembre, à Laval Forum de l'accès au droit

Le vendredi 28 novembre, de 14h à 18h30, au Palais de justice de Laval (13 place Saint-Tugal), le **Comité départemental d'accès au droit (CDAD 53)** organise un forum de l'accès au droit.

Au programme :

- ◆ De 14h à 17h, les particuliers et professionnels pourront découvrir le fonctionnement de la justice, rencontrer des professionnels du droit, **des représentants de services de l'État, des juristes et des médiateurs familiaux.**
- ◆ À 11h, 14h30 et 16h30, visite gratuite du Palais de justice (inscription obligatoire à l'Office du tourisme, tél. 02 43 49 46 46).
- ◆ De 17h à 18h30, salle des Assises, table ronde sur le thème : « La médiation, un mode alternatif de gestion ou de règlement des conflits ? » Nombre de places limité.

Renseignements et inscriptions :

- ◆ CUCS, tél. 02 43 49 86 60, mél. cucs@agglo-laval.fr.

Le 6 décembre, à Gorrion Journée « Femmes et Sport »

Le samedi 6 décembre, de 10h à 19h, salle omnisports de Gorrion (avenue Charles-de-Gaulle), la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) et le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) organisent une journée « Femmes et Sport ».

Au programme :

- ◆ **Initiations et démonstrations d'activités sportives** (judo, escalade, sports collectifs, tennis de table, tir à l'arc, gymnastique, football, karaté, cyclo, tennis...).
- ◆ Forum, conférences et débats. Quelques thèmes abordés :
 - **L'accès des jeunes filles et des femmes aux responsabilités dans le sport.**
 - **L'accès des jeunes filles et des femmes à une (des) pratique(s) sportive(s).**
 - Le sport santé.
 - La lutte contre les violences dans le sport.

Contacts et renseignements :

- DDJS de la Mayenne : 02 43 53 51 81.
- Service des sports de Gorrion : 02 43 08 13 94.

La pensée hebdomadaire

« L'annonce a fait l'effet d'un glas au sein des associations d'animation en milieu rural subventionnées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche : pour l'année 2009, elles ne pourront compter que sur un million d'euros au lieu des huit millions attribués auparavant par leur ministère de tutelle. Cerise sur le gâteau : dans ce budget presque entièrement sabré, la récente ligne "développement durable des territoires" a disparu. Un choix bien paradoxal, à l'heure où le gouvernement étudie comment mettre en œuvre les conclusions du Grenelle de l'environnement... Autant dire que le message est clair : les responsables politiques ne continueront plus à s'appuyer sur la société civile organisée en association pour assurer les missions d'intérêt général de formation, d'information, de culture, de prévention, d'accompagnement à la création d'activités, etc., en milieu rural »...

Aline Chambras, « Fin du financement de l'animation rurale : risque de rase campagne », *Territoires – Le magazine de la démocratie locale* n° 492 de novembre 2008.